

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le treize novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : J-m. DESLOGES, H. FRANCOMME, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER, J. VEYRE.

Mmes : D. BRUNIER, C. CHAZOT, A. DESGLENE, M. DUMAS, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents : G. GIRARD pouvoir à Danielle BRUNIER
C. JANUEL - GROS

Madame Danielle BRUNIER a été nommée Secrétaire

OBJET : ACHAT ASPIRATEUR

ACHAT
ASPIRATEUR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir un aspirateur TRAIN 1800 garantie 2 ans auprès des Etablissements GITEM de DAVEZIEUX (07) pour un montant de 91,14 € HT.

OBJET : RENFORCEMENT CROIX CHAPELLE SAINT NIZIER

RENFORCEMENT
CROIX CHAPELLE
SAINT NIZIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise Gilles FAURIAT le renforcement de la croix située à proximité de la chapelle Saint Nizier pour un montant de 290,00 € HT.

OBJET : INSTALLATION DE SECHE MAINS A LA SALLE JEAN

OBJET : MOULIN

INSTALLATION DE
SECHE MAINS A LA
SALLE JEAN MOULIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'entreprise Christian SOUVIGNET de VANOSC (07), la fourniture et la pose de deux sèche-mains dans les toilettes du rez-de-chaussée à l'intérieur de la Salle Jean MOULIN pour un montant de 1 010,00 € HT.

OBJET : ISOLATION PHONIQUE ENTRE LES DEUX APPARTEMENTS DE L'ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

OBJET :
ISOLATION
PHONIQUE ENTRE
LES DEUX
APPARTEMENTS DE
L'ECOLE PUBLIQUE
RAYMOND AUBRAC

Les locataires des deux appartements de l'Ecole Publique Raymond AUBRAC souhaitent à juste titre qu'une isolation phonique soit installée entre les deux appartements.

Monsieur CHARLAT Benoît se propose d'exécuter les travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour acheter le matériel nécessaire, Placoplatre, mousse, rouleaux de granomural, peinture pour un montant n'excédant pas 800 € HT.

OBJET :

OBJET : FABRICATION D'ETAGERES POUR ARCHIVAGE

**FABRICATION
D'ETAGERES
POUR
ARCHIVAGE**

Monsieur Jean-marie DESLOGES indique au Conseil que la place pour l'archivage des documents est de plus en plus réduite, tant dans le bureau de la comptabilité que dans les salles d'archives et le bureau du Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à Alexandre BAUDOIN, menuisier de VANOSC (07), la fabrication et la mise en place de rangées d'étagères dans le bureau comptabilité, la salle d'archives et le bureau de monsieur le Maire, pour un montant de 2 150.00 € HT.

OBJET :

OBJET : FABRICATION ET POSE D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE

**FABRICATION
ET POSE D'UN
PANNEAU
D'AFFICHAGE**

Dans le cadre de la rénovation progressive du centre du Village, il apparaît nécessaire d'avoir un panneau d'extérieur où les affiches des différentes manifestations soient regroupées, plutôt qu'éparpillées sur les murs nouvellement rejointoyés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à Alexandre BAUDOIN, menuisier de VANOSC (07), la fabrication et la mise en place d'un panneau d'affichage 1.60m x 1.20 m, pour un montant de 425.00 € HT.

OBJET :

OBJET : REQUISITION DE DIVISION PARCELLE N°133 SECTION AB

**REQUISITION
DE DIVISION
PARCELLE
N°133 SECTION
AB**

A la demande de l'équipe relais de la paroisse et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal confie au Cabinet de Géomètre JULIEN et Associés d'ANNONAY (07) pour un montant de 292,64 € HT l'établissement d'une réquisition de division de la parcelle N°133 Section AB pour bien identifier le bâtiment comprenant la bibliothèque, la grange et l'écurie de la cure.

OBJET :

OBJET : LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE POUR ALIENATION ET ACQUISITION A METROSC

**LANCEMENT
ENQUETE
PUBLIQUE
POUR
ALIENATION
ET
ACQUISITION
A METROSC**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-marie DESLOGES rappellent à l'assemblée communale que Mme SABOT et Mme SAUTEL ont sollicité la Commune pour une aliénation éventuelle du chemin qui longe les parcelles N°358, 277, 359 et 360 Section E ainsi que de passages publics à l'intérieur du hameau.

A la suite de cette demande, une commission s'est réunie à plusieurs reprises et a estimé souhaitable de réfléchir à une solution globale permettant à la Commune de régulariser la situation du chemin qui borde la partie nord du hameau et qui passe sur les propriétés des familles CLEMENCON, SEUX et RICHARD auxquelles la commune devra acheter ou échanger les morceaux de terrain nécessaires.

En accord avec tous les propriétaires concernés : familles CLEMENCON, FANGET (des Fanges), RICHARD, SABOT, SAUTEL, SEUX, une étude a été demandée au cabinet de Géomètre Julien et Associés d'ANNONAY (07).

Le cabinet JULIEN a déterminé les parcelles à aliéner par la Commune au profit de M. FANGET, Mme SABOT, et Mme SAUTEL, l'échange de terrain qu'il faut envisager avec la famille SEUX et les terrains que la commune achètera aux familles CLEMENCON et RICHARD.

Le document de synthèse est joint à la présente délibération.

Lors de la dernière réunion qui s'est déroulée en mairie le 27 octobre dernier, l'ensemble des personnes présentes a validé les propositions du cabinet JULIEN.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord aux propositions élaborées par le cabinet JULIEN ;
- Charge Monsieur le Maire de lancer une enquête publique et de toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Donne son accord pour la répartition des honoraires : étant entendu que les familles CLEMENCON et RICHARD non demanderesse n'ont rien à régler.

* géomètre en fonction du travail réalisé pour chaque partie.

* Commissaire – Enquêteur, frais partagés à parts égales entre les différents demandeurs : Commune, M. FANGET, Mme SABOT, Mme SAUTEL, et M. SEUX.

* Notaire en fonction du travail réalisé pour chacun des 5 demandeurs.

OBJET : OBJET : FRAIS GEOMETRE POUR METROSC

FRAIS
GEOMETRE POUR
METROSC

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour régler au Cabinet Julien et Associés d'ANNONAY (07), les honoraires de l'étude, de la préparation du dossier d'enquête publique pour l'aliénation et l'acquisition de parcelles à Métrosc d'un montant de 1 774,86 € TTC.

OBJET : OBJET : SAUVEGARDE DES LOGICIELS MAGNUS

SAUVEGARDE DES
LOGICIELS MAGNUS

Le Pack tranquillité d'antivirus Bit Defender I S 2008 concernant l'assistance Système et Réseau par internet des logiciels Magnus doit être renouvelé. Ce pack comprend l'assistance et la télémaintenance via internet, l'extension de garantie d'un an du site, l'installation et le paramétrage.

Le paramétrage pouvant être supérieur à 1 heure, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le renouvellement du Pack tranquillité proposé par la SA BERGER-LEVRAULT de LABEGE (31) pour un montant maximum de 500 € HT.

OBJET : OBJET : TRAVAUX CANTINE : AVENANT N° 1 AU LOT N° 7

TRAVAUX
CANTINE :
AVENANT N° 1
AU LOT N° 7

Sur proposition de Monsieur Henri FRANCOMME et de Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le remplacement de l'armoire frigorifique actuelle dont les dimensions ne sont pas conformes, par une armoire GN 2/1 plus fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'armoire frigorifique proposé par la SAS SEMA pour une plus-value de 200 € HT, ce qui porte le total du Marché n° 7 – Equipements de cuisine à 8 267,86 € HT.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

OBJET : OBJET : CONVENTION ORCHESTRE A L'ECOLE : FONCTIONNEMENT

CONVENTION
ORCHESTRE A

L'ECOLE :

FONCTIONNEMENT Par une délibération du 2 avril 2010, le Conseil Municipal a donné son accord pour une convention avec Ardèche Musique et Danse, l'école Départementale pour l'Orchestre à l'Ecole.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte que le montant de la participation sera de 639,14 € et non pas de 635 €.

OBJET : OBJET : ORCHESTRE A L'ECOLE : ACHAT D'INSTRUMENTS

ORCHESTRE A
L'ECOLE : ACHAT
D'INSTRUMENTS

Dans le cadre du projet Orchestre à l'Ecole qui permet de faire bénéficier aux élèves des deux écoles du village d'un enseignement musical de qualité, il est prévu l'achat d'instruments de percussion pour 10 élèves de CE2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la participation de la commune à l'achat de ces instruments, pour un montant maximum fixé à 1 200.00 € HT.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

OBJET : OBJET : ACHAT EXTINCTEURS

**ACHAT
EXTINCTEURS**

Sur proposition de Monsieur H. FRANCOMME, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter auprès des établissements DUMONT SECURITE d'AMBERIEU-EN-BUGEY (01), 2 extincteurs et panneaux informatifs nécessaires à la sécurité de la salle de cantine Miguel Angel ESTRELLA pour un montant de 194,63 € TTC, ainsi que 2 poires d'appel pour un montant de 19,20 € TTC.

OBJET : SYNDICAT DES TROIS RIVIERES - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE VALLOIRE POUR LE COMPTE DES COMMUNES DE CHAMPAGNE ET PEYRAUD

**OBJET :
SYNDICAT DES
TROIS RIVIERES -
ADHESION DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES RHONE
VALLOIRE POUR LE
COMPTE DES
COMMUNES DE
CHAMPAGNE ET
PEYRAUD**

Depuis le dernier trimestre de l'année 2009, la Communauté de Communes Rhône Valloire et le Syndicat des Trois Rivières ont engagé une concertation en vue d'une éventuelle adhésion des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD au Syndicat des Trois Rivières.

Par délibération en date du 23 juin 2010, la Communauté de Communes Rhône Valloire a délibéré l'unanimité afin de solliciter son adhésion au Syndicat des Trois Rivières.

La Communauté de Communes Rhône Valloire se situe sur le département de la Drôme (26) et regroupe 4 communes ardéchoises, dont ANDANCE, et SAINT ETIENNE DE VALOUX qui adhèrent déjà au Syndicat des Trois Rivières, et, CHAMPAGNE et PEYRAUD sollicitant leur adhésion au syndicat.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux statuts du Syndicat des Trois Rivières, approuvés le 2 décembre 2004, la commune de Vanosc adhère au Syndicat des Trois Rivières.

Considérant que le bureau du Syndicat des Trois Rivières a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD en date du 9 septembre 2010.

Considérant que le Conseil Syndical du Syndicat des Trois Rivières s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD, par délibération, à l'unanimité, lors de sa séance du 30 septembre 2010.

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais à chaque collectivité déjà adhérente de se prononcer sur l'adhésion de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **EMET** un avis **FAVORABLE** à l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD ;
- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de CHAMPAGNE et PEYRAUD au Syndicat des Trois Rivières.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE : SYNDICAT DES TROIS RIVIERES

**OBJET : RAPPORT
D'ACTIVITE :
SYNDICAT DES
TROIS RIVIERES**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité de l'année 2009 du Syndicat des Trois Rivières et tient à le remercier pour l'accompagnement précieux qu'il apporte aux commune

OBJET : RECONSTRUCTION D'UN MUR CHEMIN DES MARRONNIERS, ENROCHEMENT CHEMIN DES SOYEUX ET CHEMIN DES PROMENADES

Monsieur le Maire et Monsieur VEYRE rendent compte du rapport d'analyse de l'Appel d'Offres en Procédure Adaptée pour la reconstruction d'un mur de soutènement Chemin des Marronniers (lot N°1), et pour l'étaillage d'un tronçon de talus Chemin des Soyeux par enrochement (lot N°2).

3 entreprises ont répondu pour le lot N°1 et 2 entreprises ont répondu pour le lot N°2.

OBJET : Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier :

- RECONSTRUCTION D'UN MUR CHEMIN DES MARRONNIERS, ENROCHEMENT CHEMIN DES SOYEUX ET CHEMIN DES PROMENADES**
- lot N° 1 : reconstruction d'une partie de mur de soutènement Chemin des Marronniers à l'Entreprise MATHEVET de SAINT SAUVEUR EN RUE (42) pour un montant de 10 080,70 € HT ;
 - lot N°2 : Enrochement Chemin des Soyeux à l'Entreprise BESSET TP de VANOSC (07) pour un montant de 13 290,53 € HT.

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DU SENTIER BOTANIQUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

OBJET :

MARCHE DE TRAVAUX DU SENTIER BOTANIQUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La mise en place d'une thématique sur le sentier botanique de la Pinsole a fait l'objet, avec le concours du Syndicat des Trois Rivières, d'un Marché de travaux. La remise des offres du mercredi 06 octobre 2010 a permis une sélection de candidats.

Le Conseil Municipal entérine le choix de GRAVURE CONCEPT de SAINT JEAN DE MAURIENNE (73) pour la réalisation du projet, cette entreprise ayant obtenu la meilleure notation après l'analyse des offres, pour un montant initial de 3 882,24 € HT et des frais divers de 1500,00 € HT soit un montant total de : 5 382,24 € HT.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

OBJET : SUBVENTION OGEC

OBJET :

SUBVENTION OGEC

Monsieur le Maire rend compte d'une réunion avec les responsables de l'OGEC de l'Ecole Saint Joseph.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter la subvention annuelle attribuée à l'OGEC de 14 000 € à 16 600 pour l'année 2011.

OBJET : VANOSC CREATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

OBJET :

VANOSC CREATION

- Dit que la présence d'artistes et artisans est essentielle et conforte le tissu socio-économique de la Commune.
- Dit que la coloration Métier d'Art prise depuis quelques années par Vanosc constitue un atout pour le développement du tourisme vert.
- Décide d'organiser avec les artisans et artistes de la Commune l'opération « VANOSC CREATION » :
 - Exposition dans les salles de l'Annexe Municipale ;
 - Animation et défilé avec le concours des associations : la Vanaude, l'Harmonie Sainte Cécile et la Forêt des Contes ;
 - Prise en charge du verre de l'amitié le vendredi 3 décembre et le samedi 4 décembre 2010 ;
 - Prise en charge des frais d'affiches et flyers pour un montant n'excédant pas 110 €.

OBJET :

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE COCOBA

**RAPPORT
D'ACTIVITE
COCOBA**

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre du Conseil Municipal a reçu le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

Il invite l'assemblée communale à se prononcer sur ce rapport.

**OBJET : RUPTURE AMIABLE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL
D'ACCOMPAGEMENT A L'EMPLOI**

OBJET :

**RUPTURE AMIABLE D'UN
CONTRAT DE TRAVAIL
D'ACCOMPAGEMENT A
L'EMPLOI**

Monsieur le Maire lit au conseil la lettre, daté du 12/11/2010, de Monsieur Jean-Luc CHENEVIER, titulaire d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, par laquelle il indique vouloir rompre à l'amiable le contrat qui le lie à la Commune, eu égard à l'aggravement de son état de santé.

Compte tenu des éléments médicaux présentés, et de la demande formulée par M. Jean-Luc CHENRVIER, et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal et accepte cette demande de rupture de contrat à l'amiable à dater du 1^{er} décembre 2010 et charge monsieur le maire des formalités nécessaires.

**OBJET : VISITE TECHNIQUE DE LA SALLE JEAN MOULIN AVANT
EXTINCTION DE LA GARANTIE DECENNALE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Agence BUREAU VERITAS de VALENCE (26) une visite technique de vérification de la Salle Jean MOULIN avant extinction de la garantie décennale.

OBJET :

**VISITE
TECHNIQUE DE
LA SALLE JEAN
MOULIN
AVANT
EXTINCTION DE
LA GARANTIE
DECENNALE**

Cette intervention comprend :

1. La visite de l'établissement
2. 1 examen visuel de l'état des locaux
3. L'établissement d'un rapport de vérification de synthèse adressé en un exemplaire

Le montant de la dépense prévue est de : 350 € HT.

OBJET : ACHAT MIROIRS DE SECURITE

A l'unanimité et afin d'assurer la sécurité au croisement du bas du village et à un croisement dans le hameau de la Rivière, le Conseil Municipal décide d'acheter 2 miroirs VIALUX, un support, un panneau et 8 brides alu auprès des Etablissements SIGNUM – VIRIEUX de SAINT ETIENNE (42) pour un montant de 584,60 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport d'activité du 31 mai 2009 au 1^{er} juin 2010 de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

**OBJET : ECLAIRAGE CLOCHER DE L'EGLISE ET PRISES POUR
ILLUMINATION**

OBJET :

**ECLAIRAGE
CLOCHER
DE
L'EGLISE
PRISES
ILLUMINATION
DE
ET
POUR**

Les deux projecteurs qui éclairaient le clocher de l'Eglise étaient défectueux, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de remplacer un seul de ces projecteurs par un nouveau projecteur de la gamme Décoflood (150 W donc plus économe) pour un montant de 932,40 € HT.

Il décide également la fourniture et la pose de 5 coffrets prises qui serviront pour les illuminations de Noël pour un montant de 245,00 € HT.

Ces travaux et fournitures d'un montant total de 1 177,40 € HT seront exécutés par les Etablissements LAPIZE DE SALLE d'ANNONAY (07).

OBJET : OBJET : BORNE WIFI

BORNE WIFI

L'Ecole Raymond Aubrac a fait savoir au conseil municipal que l'installation d'une borne WIFI permettrait aux élèves de grande section de se familiariser avec internet et l'outil informatique.

Il est rappelé que l'école Raymond Aubrac a été dotée d'un excellent équipement informatique grâce au projet ENR mis en place l'année dernière pour les cycles 2 et 3.

Afin de continuer sur la voie de modernisation de son école rurale et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de confier l'installation d'un point d'accès WiFi aux Inforoutes de l'Ardèche pour un montant de 52,27 Euros TTC installation comprise.

OBJET : OBJET : CANIVEAU ET CANALISATION A LA RIVIERE

**CANIVEAU ET
CANALISATION A
LA RIVIERE**

Compte tenu des dégradations causées par les eaux pluviales, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'installer d'urgence un caniveau avec grille pour diriger les eaux pluviales du quartier la Citadelle du Côté Ouest.

Monsieur VEYRE Joël, Adjoint, présente les aspects techniques.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à l'Entreprise HYDRO BTP de DAVEZIEUX (07) la fourniture et la pose d'un caniveau béton (200 x 200) avec grille de fonte ainsi que la fourniture et la pose d'une canalisation de PVC de 160 vers exutoire dans la prairie pour un montant total de 3 668,00 € HT.

**OBJET : ACCUEIL FIL ROUGE TELETHON : MISE A DSIPPOSITION DE
LA SALLE JEAN MOULIN**

Madame MEYRAND indique à l'assemblée communale que le fil rouge du téléthon (course à pied, VTT..... depuis FELINES) passera à VANOSC le 3 décembre 2010. Les organisateurs sollicitent la Commune pour un hébergement dans la nuit du 3 au 4 décembre 2010.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

OBJET :

**ACCUEIL FIL ROUGE
TELETHON : MISE A
DSIPPOSITION DE LA
SALLE JEAN MOULIN**

- Rappelle tout l'intérêt qu'il porte au téléthon dont les bénéficiaires permettent de grandes avancées dans la recherche médicale ;
- Donne son accord pour mettre à disposition gracieuse la Salle Jean MOULIN où les coureurs pourront être hébergés dans la nuit du 3 au 4 décembre 2010.

**OBJET : AVENANTS TRAVAUX MURS DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DE MEYVE,
PLACE DE LA BASCULE**

OBJET :

**AVENANTS TRAVAUX
MURS DE
SOUTÈNEMENT
CHEMIN DE MEYVE,
PLACE DE LA
BASCULE**

- Mur Place de la Bascule

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 2 avril 2010, le Conseil Municipal a porté la dépense de travaux du mur de soutènement de la Place de la Bascule de 17 044,00 € HT à 28 866,50 € HT, compte tenu de l'accentuation de la dégradation de ce mur et de nouveaux mouvements de terrains impliquant la reconstruction totale de ce mur.

Lors de la réalisation de ces travaux, il est apparu que la fondation du mur initial reposait sur une base malléable (boue) et qu'il convenait de descendre la fondation plus bas pour trouver une base stable nécessitant 37 m³ d'apport de gros béton pour un montant de 5 350,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que si ce mur était resté en l'état initial, cela aurait pu engendrer une catastrophe sachant que des autocars stationnent et déposent des passagers sur cette place.

- Chemin de Meyve

Il informe par ailleurs le Conseil Municipal que compte tenu de la fragilité du mur de soutènement en amont du chantier réalisé, l'Entreprise PEYRARD de RIOTORD (43) ne peut pas faire passer des camions pour réaliser le goudronnage sur la partie de chemin où le mur a été refait à neuf. Le montant prévu pour ce goudronnage était de 4 029,00 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que pour d'évidentes raisons de sécurité, il donne son accord pour porter le montant de la dépense des travaux du mur de soutènement Place de la Bascule à 34 216,50 € HT ;
- Prend acte de l'impossibilité de réaliser le goudronnage du Chemin de Meyve et de la moins value de 4 029,00 € qui en résulte, ce qui portera le montant de la dépense des travaux du Chemin de Meyve de 93 240, 00 € HT à 89 211,00 € HT.